

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 2015

Date de convocation

13/10/2015

Date d'affichage

13/10/2015

Présents : Monsieur Raymond PICARD, Maire

Messieurs LETELLIER Francis, RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,

Messieurs : LE CARPENTIER Jacques, BERT Jean, BRUNEL Alain, MANTELET Michel, CAGNIARD Fabien, LETELLIER Fabrice, RUFFEL Rudy.

Mesdames : LEGRAND Karine, ZAJEWSZKI Jocelyne, MABIRE Rachel, SICOT/MOZES Valérie.

Secrétaire de séance M. BRUNEL Alain.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Monsieur le Maire informe le conseil du décès de Madame LE MAITRE Marguerite.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2015.

Sur invitation de Monsieur le Maire, Mme LEMELE/ROUSSEAU de la Caisse des Dépôts et Consignations, présente le rôle de la Caisse et les enjeux pour la garantie de l'emprunt « Partélios » pour la construction de 5 logements. D'après son expertise, le risque est considéré faible.

Après cet exposé le conseil municipal est amené à délibérer :

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT - ACCORD DE PRINCIPE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Après proposition d'un Contrat de Prêt signé entre l'ESH PARTELIOS-Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Le conseil municipal de la Commune de Périers sur le Dan :

12 voix pour

3 voix contre M. MANTELET, M.CAGNIARD, M. RUFFEL

☞ Donne un accord de principe pour accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 650 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

☞ Propose de solliciter l'agglomération Caen la mer à hauteur de 25% et le Conseil Départemental à 50%.

↳ La délibération définitive sera prise à réception du dossier de garantie d'emprunt conforme à ces dispositions.

OBJET : RAPPORT N°1 -151001 - TRANSFERT DE CHARGES – MUTUALISATION – CHARGES DE PERSONNEL – CHARGES ASSOCIEES

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du jeudi 8 octobre 2015, a décidé du montant des charges nettes annuelles transférées pour la ville de Caen à Caen la mer, suite au transfert de charges – mutualisation – charges de personnel – charges associées.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, Caen la mer nous a notifié la décision de la CLECT et demande à chaque commune l'approbation de son conseil municipal.

Après cet exposé :

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au transfert de charges – mutualisation- charges de personnel – charges associées de la ville de Caen à Caen la mer (rapport n°1 – 151001).

Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)

Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Ce contrat d'objectifs et de financement a pour but de développer et optimiser la politique de développement en matière d'accueil et d'animation de la jeunesse de 3 à 18 ans.

Il permet de coordonner les différentes actions y compris celles menées dans un cadre périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ – REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME POUR LES COMMUNES DE SAINT AUBIN D'ARQUENAY ET DE PERIERS SUR LE DAN

La commission du groupement de commande s'est de nouveau réunie le 9 octobre 2015 pour examiner les offres et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de la consultation.

Les critères indiqués pour la sélection des offres étaient :

- Le calendrier prévisionnel global (1) -8 points
- Les outils spécifiques mobilisés par l'équipe (2) – 7 points;
- La proposition de forfait HT d'honoraires détaillée par phase et par intervenant (3) – 3 points ;
- Le nombre, la ventilation et le contenu précis de chacune des réunions proposées (4) – 2 points.

Après avoir examiné les offres et auditionner les candidats sur leurs offres, la commission propose de retenir l'offre du Cabinet NÉAPOLIS comme étant l'offre la mieux disante, cette offre est établie pour un montant de 20 525 euros HT.

Le pouvoir adjudicateur du groupement retient le Cabinet NEAPOLIS proposé par la commission.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre du cabinet NEAPOLIS comme étant l'offre la mieux disante et lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du conseil ainsi qu'aux dispositions du cahier des charges rédigé pour cette consultation.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le cabinet NEAPOLIS, un marché de services en vue de l'élaboration / révision d'un PLU pour un montant de 20 525 euros HT.
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) article 202 (frais liés à la révision des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre) du budget communal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant 1 mois en mairie.

Objet : DEMANDE AIDE FINANCIERE
REVISION DU POS ET ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que dans la réunion de conseil du 28 avril 2015, le conseil municipal à délibérer favorablement pour la révision du POS et l'élaboration d'un PLU.

Il informe le conseil qu'une aide financière du Département du Calvados peut être apportée au titre du programme d'aménagement des petites communes rurales.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite une aide financière du Département du Calvados pour la révision du POS dans les formes d'un PLU au titre du programme d'aménagement des petites communes rurales.
- autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier et à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : PROGRAMME SECURITE PIETONS/VEHICULES/ASSECIBILITE

DEMANDE AIDES FINANCIERES

Le conseil municipal a décidé dans son programme d'élaborer un plan de sécurité pour les piétons et les véhicules sur tout le territoire communal et d'effectuer les travaux nécessaires.

Une première phase du plan de sécurité a été décidée : sécuriser la rue du Temple et la rue du Hameau

Le but : - Redonner les trottoirs aux piétons

- - Organiser les stationnements
- - Réduire la vitesse
- - Prise en compte d'accès pour les personnes à mobilité réduite

Le conseil municipal :

↳ Sollicite des aides financières auprès :

- Du Département dans le cadre des amendes de polices
- De l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux)
- De la réserve parlementaire

↳ Autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers et à signer tous les documents s'y afférents.

POINTS D'ACTUALITE

↳ L'enquête publique concernant le parc éolien est prolongée jusqu'au 28 octobre 2015.

↳ Les réunions de chantier concernant la salle communale auront lieu les mardis à 11 heures.

↳ ERDF : l'élagage des arbres le long de la ligne aérienne est prévu en 2016.

↳ Cérémonie du 11 novembre comme chaque année en partenariat avec Biéville-Beuville et Mathieu. Le vin d'honneur est prévu à 12h30 à Périers/Dan et le repas à Mathieu.

↳ En vue de réaliser des économies, Monsieur le Maire a rencontré les services de la Poste pour trouver un moyen pratique et moins cher que la machine à affranchir.

↳ Monsieur MANTELET souhaiterait la présence d'un(e) élu(e) lors de réunions concernant l'école de Biéville-Beuville.

La réunion s'est achevée par la présentation, par M. Mantelet et Ruffel, de l'ébauche, déjà très aboutie, du site internet de la mairie de Périers/Dan. Merci à eux.

Prochaine réunion mardi 24 novembre 2015.